



COMMUNAUTÉ
ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE
COMMISSION

LA COMMUNAUTE
ECONOMIQUE EUROPEENNE
ET NOTRE REGIME
ECONOMIQUE ET SOCIAL

Discours de M. Hans von der Groeben, membre de la
Commission de la Communauté économique européenne,
prononcé le 29 novembre 1962 à Munich

I. INTRODUCTION

Il n'est certainement pas possible de traiter de façon exhaustive le thème si vaste de l'interaction entre l'ordre social et l'ordre économique à l'intérieur du marché commun. La C.E.E. jusqu'ici envisagée surtout du point de vue économique l'est de plus en plus sous l'angle politique. Le moment semble venu de tourner aussi le regard vers les modifications de la structure sociale que le développement du marché commun provoque ou accélère. A cet effet il convient d'analyser tout d'abord les faits concrets, afin de dégager les formes et les méthodes d'action politique auxquelles il est nécessaire d'avoir recours pour atteindre l'objectif des efforts d'intégration: la réalisation d'un ordre économique et social équitable, et fondé sur la liberté, c'est-à-dire conforme à la tradition et aux idéaux de l'Europe.

La Communauté économique européenne est passée, au cours de la seconde étape, du stade de l'union douanière à celui de l'union économique. Ce qui, il y a cinq ans, n'était encore que projets et espoirs est maintenant devenu fait acquis et réalité politique. Lorsque les institutions européennes ont commencé leurs travaux, les opinions sur l'avenir de la C.E.E. demeuraient partout très divergentes. Aujourd'hui, nous constatons un mouvement général d'adhésion à la nouvelle forme de vie que le vieux continent s'est donnée.

Le gouvernement britannique a sollicité l'admission du Royaume-Uni dans la Communauté. Si les négociations d'adhésion n'ont pas encore définitivement abouti, il n'en reste pas moins que l'acceptation, par tous les partenaires, du principe de l'entrée du Royaume-Uni dans la Communauté constitue un fait historique et l'amorce d'une évolution qui, tôt ou tard, en dépit de toutes les difficultés, sera menée à bonne fin.

En prenant l'initiative que l'on sait en matière de commerce extérieur, le président des Etats-Unis a adopté une nouvelle ligne qu'il a définie à l'intention de l'économie

américaine par cette formule aussi frappante que significative : « de l'indépendance américaine à l'interdépendance atlantique ». Sa loi sur l'expansion du commerce a depuis lors été votée par le Congrès à une large majorité.

Dix-sept jeunes Etats indépendants d'Afrique et Madagascar ont spontanément demandé leur association à la C.E.E. Les négociations sont sur le point d'aboutir.

Les succès de la C.E.E. ont plongé les idéologues soviétiques dans un grand embarras, car ils infirment la théorie de Marx et de Lénine sur l'écroulement du monde occidental. La réussite économique de la C.E.E. a également mis les économistes soviétiques au supplice ainsi que le montre la récente controverse ouverte par le professeur Libermann.

Ces quelques faits sont une preuve de l'importance croissante acquise par la Communauté; ils attestent que, en ses quelques années d'existence, la C.E.E. a commencé à s'imposer dans le monde en tant que facteur politique.

Pourquoi une union douanière ne suffisait-elle pas pour y parvenir? Si nous voulons établir un marché commun dans lequel les conditions soient analogues à celles qui règnent sur un marché intérieur, c'est-à-dire réaliser la libre circulation des facteurs de production en vue d'une meilleure division du travail, il est nécessaire d'assurer une concurrence loyale, une croissance économique suffisante dans la stabilité des prix et une évolution équilibrée de l'économie dans toutes les parties de la Communauté. Pour atteindre ce but, les moyens classiques de l'union douanière, c'est-à-dire l'abolition des restrictions aux échanges sur la base de la convertibilité des monnaies, ne suffisent pas. Il faut aussi coordonner l'action économique et élaborer graduellement une politique économique commune. Il faut encore protéger la concurrence pour lui permettre de jouer son rôle d'instrument d'orientation. Une réglementation commune de la concurrence doit assurer aux entreprises du marché commun des conditions de départ égales et empêcher que la concurrence ne soit faussée par des interventions de l'Etat ou par des pratiques privées.

Au mois de janvier 1962, les premiers pas vers la réalisation de l'union économique dans le domaine de la politique agricole et de la politique de la concurrence ont été accomplis. Les réglementations qui ont été établies dans ces deux

domaines ne représentent nullement un simple complément à l'union douanière. Bien au contraire, les dispositions relatives à l'union économique constituent la substance même du Traité. Si l'édification progressive de l'union économique devait échouer, l'union douanière, à la longue, ne pourrait subsister.

Le deuxième point à retenir pour comprendre la nature de notre Communauté c'est que le passage de l'union douanière à l'union économique constitue un processus éminemment politique. Il faut bien se persuader qu'une politique économique commune n'est possible qu'à condition d'en tirer les conséquences sur le plan politique et institutionnel. J'entends par là :

- l'élaboration d'un droit européen unifié,
- le transfert, à des institutions européennes, de compétences jusqu'ici réservées aux autorités nationales, processus qui prendra encore davantage d'importance au cours de cette seconde étape, et
- le renforcement du contrôle parlementaire grâce à une association plus étroite du Parlement européen à l'édification du marché commun.

Cette évolution, elle aussi, est déjà engagée dans la pratique. Il n'est donc pas erroné de dire que l'union politique européenne a déjà commencé.

II. ANALYSE

Après ces quelques remarques préliminaires, je voudrais examiner les conséquences sociales qui découlent du processus d'intégration économique et politique. Trop souvent, on ne s'occupe que des conséquences actuelles du processus d'intégration. L'accent est mis en particulier sur ses répercussions directes à court terme ou, au mieux, à moyen terme. Parmi ces répercussions directes, on s'attache surtout, en général, aux problèmes d'ordre administratif, juridique ou économique. Les conséquences sociales à long terme sont sans doute effleurées, surtout dans la mesure où elles ont une incidence économique mesurable, mais elles n'ont pas encore été étudiées systématiquement. C'est le cas notamment pour les problèmes sociologiques.

Il est certain que les différents aspects du processus d'intégration constituent un tout qui se laisse malaisément fractionner en problèmes bien distincts. Cependant, il sera nécessaire de mettre beaucoup mieux en évidence qu'on ne l'a fait jusqu'ici les répercussions qu'il peut avoir précisément sur la structure sociale.

Il faudra naturellement, pour cela, partir des faits économiques. Ceux-ci se sont déroulés jusqu'ici dans le cadre d'un ordre social qui s'est établi au fil de l'histoire, si bien que les frontières des Etats étaient devenues aussi des frontières sociologiques et culturelles. Il est certain que le processus d'intégration qui commence par la réalisation de la libre circulation des facteurs de production entraînera des modifications de structure et des bouleversements importants. Il est toutefois permis de penser qu'il fera également jouer des forces compensatrices suffisantes. Néanmoins, la question se pose de savoir quelles mesures de transition et de compensation pourront être appliquées, notamment dans le domaine de la politique sociale. Certaines de ces mesures sont prévues par le traité de Rome lui-même, d'autres peuvent être déduites du texte du Traité. Le problème est celui-ci : jusqu'où de telles

mesures de correction et de transition doivent-elles aller, et où se situent leurs limites?

A l'aide de quelques exemples, je montrerai brièvement, et souvent seulement par allusion, quelle influence le processus d'intégration exerce et est appelé à exercer de plus en plus sur les structures économiques et sociales dans le marché commun.

I. MODIFICATIONS DE STRUCTURE DANS LE DOMAINE ECONOMIQUE

a) *Croissance économique et tensions sociales*

Tout processus de croissance implique inévitablement des modifications de structure. Il serait par conséquent peu judicieux de les empêcher ou de les retarder. On ralentirait ainsi le rythme de croissance de l'ensemble de l'économie, et surtout celui des branches d'activité particulièrement favorisées par l'expansion. Cela, l'économie européenne ne peut se le permettre, surtout si elle veut conserver sa substance dans un monde dynamique — regardons les pays de l'Est.

D'un autre côté, elle risquerait aussi de perdre sa substance si le processus d'adaptation s'accomplissait trop rapidement et provoquait ainsi des bouleversements sociaux trop profonds.

Afin d'éviter de telles tensions sociales, il importe d'atténuer les effets des modifications structurelles nécessaires par une politique des structures comportant des mesures de compensation et de transition, et d'orienter l'évolution dans un sens positif. Cela exige une analyse sociologique approfondie qui ne doit pas être faite après coup mais qui, autant que possible, précède l'événement.

b) *Effet sur les investissements et structure des branches d'activité*

La politique économique du Marché commun a pour but d'en stimuler le dynamisme intrinsèque. C'est pourquoi elle est axée sur l'augmentation du taux de croissance. Les

perspectives ouvertes par l'élargissement du marché et les prévisions de croissance ont déjà suscité une vague d'investissements. Avant même que les frontières aient disparu, un certain nombre d'entreprises dynamiques ont effectué des investissements nouveaux en pensant à l'avenir.

Mais les investissements de renouvellement devront, eux aussi, être considérés dans une optique différente. En effet, à mesure que l'élargissement du marché permettra aux entreprises d'atteindre leurs dimensions optimales, le rythme de remplacement des installations périmées et moins productives s'accélérera, car le moment où l'achat d'une nouvelle installation sera moins coûteux que l'exploitation de l'ancienne arrivera plus rapidement.

Nous avons donc là un double effet de stimulation des investissements produit, d'une part, par la perspective de nouveaux marchés et, d'autre part, par la nécessité de moderniser les équipements. Cet effet devrait être encore accentué par les contacts étroits qui s'établissent entre les branches d'activité des différents pays. Chacun apprendra à mieux connaître les méthodes de travail et de production des autres. Pour les investissements nouveaux, le choix se portera alors de plus en plus sur les outillages et les méthodes de production les plus modernes et les plus rentables. Tandis qu'on hésitait à appliquer tel ou tel procédé parce qu'on n'en connaissait pas encore les résultats, on apprendra désormais plus rapidement qu'il a déjà fait ses preuves ailleurs, et le fameux « décalage » entre l'invention et l'application d'un nouveau procédé se trouvera réduit.

c) Elargissement du marché et dimensions des entreprises

Mais ce n'est pas seulement indirectement, par le biais d'une accélération des investissements de renouvellement, que les dimensions des entreprises se rapprocheront de l'optimum ; ce rapprochement s'effectuera aussi de façon directe car, dans bien des cas, c'est seulement l'élargissement du marché qui permet de déterminer quelles sont les dimensions les plus rentables pour les entreprises, compte tenu des conditions techniques modernes.

Ce processus ne doit pas nécessairement conduire à l'apparition d'entreprises capables de dominer le marché: si la dimension moyenne des entreprises s'accroît, la réalisation du marché commun reculera aussi la limite au-delà de laquelle il y a position dominante. L'augmentation du nombre des acheteurs, la multiplication des points de vente peuvent aussi avoir pour effet de stimuler la concurrence et d'augmenter le rendement. Néanmoins, il est indéniable que cette évolution peut fréquemment entraîner l'apparition de phénomènes oligopolistiques qui risquent d'aboutir à la constitution d'ententes. L'expansion verticale des entreprises peut renforcer des positions quasi monopolistiques, tout autant qu'une situation de force à l'égard des fournisseurs ou des firmes situées en amont.

d) Tendances à la concentration, problèmes d'implantation et politique régionale

La politique régionale est confrontée au problème de la direction géographique dans laquelle s'effectuent les mouvements des facteurs de production. A la suite du « rapport Spaak »¹ déjà, on avait cité l'inquiétant exemple donné au XIX^e siècle par l'Italie où l'activité économique s'était concentrée dans la partie nord du pays, la plus développée. Dans le « rapport Ohlin », et surtout dans l'avis émis sur ce rapport par le professeur Byé au nom de la minorité², la question revient sans cesse de savoir si les capitaux, au lieu d'aller s'investir dans les régions où ils font défaut, ne tendent pas précisément à affluer là où les entreprises réalisent déjà des bénéfices importants, c'est-à-dire dans les régions de forte concentration industrielle.

Le problème présente une multitude d'aspects: il porte d'une part sur la productivité des secteurs traditionnels d'activité dans ces régions – agriculture, artisanat, travail à domicile et industries rurales – d'autre part sur la mise en valeur dans le cadre de ce qu'on appelle la « politique d'infrastructure » de l'Etat. Par infrastructure, il faut entendre toutes les conditions de base de la vie sociale et économique qui se matérialisent par des investissements d'équipement: écoles et hôpitaux, voies ferrées, routes, canaux, etc.

¹ Comité intergouvernemental de la conférence de Messine: rapport des chefs de délégation, Bruxelles 1956.

² Social Aspects of European Economic Co-operation (Report by a Group of Experts), Geneva, International Labour Office, 1956.